

# « CHOC DES SAVOIRS » : DES TEXTES CONTRE LES PROFESSEUR·ES ET LES ÉLÈVES



La note de service sur les groupes de niveau vient de paraître dans la foulée de la publication des arrêtés et décrets liés au « Choc des savoirs ». Intitulée « Organiser les enseignements de français et de mathématiques en groupes afin d'élever le niveau de tous les élèves », elle ne trompera personne : elle montre en plusieurs endroits que l'organisation en groupes de niveau vise à creuser les inégalités entre les élèves et à mettre au pas les professeur·es.

Certes la mention « de niveau » n'est jamais employée dans cette note de service qui fait suite aux arrêtés et décrets publiés le 17 mars au Journal officiel mais l'esprit de cette réforme se révèle au grand jour.

## COMPOSITION DES GROUPES : UN PROJET DE TRI À LA MAIN DES CHEF·FES D'ÉTABLISSEMENT

Alors que le texte de l'arrêté du 15 mars stipule que la composition des groupes se fait « en fonction des besoins des élèves identifiés par les professeurs », la note de service introduit le pouvoir décisif, décisionnaire des chef·fes d'établissement. On y lit : « La composition des groupes s'appuie sur l'analyse par le chef d'établissement et les équipes pédagogiques des besoins spécifiques de chaque élève ».

C'est également le ou la chef·fe d'établissement qui décide du nombre éventuel de semaines où, « à titre dérogatoire », les élèves seraient rassemblés dans leur classe de référence, et du positionnement de ces périodes dans l'année. Certes il est noté que c'est après un « dialogue avec les équipes éducatives dans le cadre du conseil pédagogique », qui n'est, rappelons-le, que consultatif, mais c'est aussitôt pour préciser que **c'est le principal ou la principale qui « arrête les périodes les plus adaptées »**. De plus, d'après la note de service, **les modalités de changement de groupes seront présentées en conseil d'administration mais ne seront pas soumises au vote** des représentant·es de la communauté éducative.

En fait, le pouvoir des chef·fes d'établissement est considérable : « En concertation avec les professeurs, le chef d'établissement arrête l'organisation des enseignements de français et de mathématiques. Il n'est pas attendu nécessairement de créer plus de groupes que de divisions si les effectifs le permettent. De même, le nombre d'élèves par groupe est laissé à l'appréciation de l'établissement. » Cela signifie tout d'abord que le seuil de 15 élèves maximum dans le groupe des élèves les plus fragiles devient complètement flottant : « Les groupes qui comportent un nombre important d'élèves en difficulté sont en effectifs réduits, le nombre d'une quinzaine d'élèves pouvant, à cet égard, constituer un objectif pertinent ». **Concrètement, pouvoir est donné aux chef·fes d'établissement d'adopter l'organisation qu'elles et ils souhaitent, sans impératif de nombre de groupes, ni du nombre d'élèves dans ces groupes.**

**Les professeur·es de toutes les disciplines seront impacté·es** puisque « chaque professeur de la classe participe ainsi à la connaissance des besoins des élèves » et « il revient au chef d'établissement » d'organiser « des réunions régulières d'équipes ». **Sur quel temps ? Réunionnite en vue pour toutes et tous ?**

### Possibilité d'intégrer les élèves de SEGPA dans un groupe de niveau :

Le ministère n'hésite pas à présenter, dans la note de service, une modalité d'organisation qui vient carrément contredire l'arrêté qui est paru la veille ! En effet, l'arrêté du 15 mars 2024 relatif aux SEGPA prévoit que l'organisation en groupes de niveau ne concerne pas les élèves de ces sections. Or, **la note de service propose la « participation » des élèves de SEGPA dans les groupes de niveau en mathématiques et en français**, autrement dit leur inclusion dans le groupe des élèves les plus en difficulté, **ce qui permettrait au professeur·e spécialisé·e de prendre en charge, sans déployer de moyens supplémentaires, des élèves en plus...**

## UN DÉLUGE DE MÉPRIS POUR LE MÉTIER DE PROFESSEUR·E !

La note de service affirme de manière péremptoire, sans tenir compte de la réalité de la mission de professeur·e principal·e, **que « les professeurs de français et de mathématiques peuvent exercer le rôle de professeur principal »**. Comment peut-on laisser croire que des professeur·es qui ne verraient des élèves qu'une poignée de semaines par an pourraient tisser des liens et assurer un suivi, a fortiori d'enfants aussi jeunes ?

Les préconisations de la note de service montrent que **le gouvernement entend monter d'un cran dans la primarisation du collège : les possibilités d'intervention des professeur·es des écoles, dans le cadre du Pacte sont multipliées et vont jusqu'à permettre un co-enseignement dans les cours de français et mathématiques !** En plus de **devoirs faits**, il est noté que les professeur·es des écoles prennent « prioritairement » en charge **les heures de soutien (jusqu'à deux heures hebdomadaires pour les élèves de la Sixième à la Troisième)**. Que signifie l'adverbe « prioritairement » ? S'agit-il de dire que la prise en charge de ce soutien constitue une des missions prioritaires du Pacte 1er degré et que les enseignant·es du 1er degré seraient sollicité·es prioritairement aux professeur·es enseignant en collège ?

**Les professeur·es sont pris·es en étau** par les contraintes : contraintes d'emploi du temps avec la mise en **barrettes** de plusieurs classes, **contraintes pédagogiques** avec la préconisation de la mise en place d'« objectifs d'apprentissage communs par période », c'est-à-dire de **progressions annuelles et évaluations identiques**. Enfin, le Conseil académique des savoirs fondamentaux évaluera les effets des organisations retenues sur les résultats scolaires des élèves et veillera à **uniformiser les enseignements des professeur·es** par la « mutualisation des pratiques pédagogiques les plus pertinentes, la mise à disposition des résultats des évaluations nationales et des outils simples pour les interpréter ainsi que la mise en place de formations » (très orientées)...

Mépris des élèves, mépris de leurs familles, mépris des professeur·es ! Nous refusons d'être complices ! **Nous refusons de trier nos élèves !** Nous refusons de mettre notre enseignement au service d'un projet qui ne fera qu'accentuer les inégalités scolaires !

**Le SNES-FSU appelle tous les personnels à ne pas appliquer le « Choc des savoirs ». En grève le 2 avril !**

# NOUS NE TRIERONS PAS NOS ÉLÈVES !



<p>JE SUIS NUL</p>	<p>JE SUIS FORTE</p>	<p>JE SUIS TRISTE</p>	<p>JE SUIS FORTE</p>	<p>FAIBLE</p>	<p>JE SUIS FORT</p>
<p>JE SUIS QUOI ?</p>	<p>FORT</p>	<p>JE SUIS FORTE</p>	<p>JE SUIS FORTE</p>	<p>JE SUIS FAIBLE</p>	<p>JE SUIS ÉLÈVE</p>
<p>JE SUIS CATALOGUÉ</p>	<p>JE SUIS FAIBLE</p>	<p>... GROUPE FAIBLE</p>	<p>FAIBLE</p>	<p>JE SUIS FORTE</p>	<p>JE SUIS FAIBLE</p>
<p>JE SUIS PERDUE...</p>	<p>PORTRAITS DE CLASSES RENTÉE 2024</p>	<p>FORTE</p>	<p>FAIBLE</p>	<p>FORTE</p>	<p>FAIBLE</p>

merci Solenn Debresie @SDebresie

**EN GRÈVE**

**LE 2 AVRIL !**

Les lieux des manifestations

Les affiches,  
Tracts,  
Visuels



